

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2021- 0001 PORTANT SUR L'INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR LE PARKING ET TROTTOIR DE LA RUE EMILE ZOLA

Nous, Maire de la commune de HÉRIN,

Vu le code de la route ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'Entreprise Malaquin va procéder à des travaux de balayage de voirie pour le compte de la Commune ;

Qu'il convient de règlementer le stationnement au parking situé Rue Emile Zola (entre le n° 2 et 36) afin qu'il puisse être nettoyé.

ARRÊTONS

<u>Article 1</u>: Le JEUDI 28 Janvier 2021 de 7 heures et jusqu'au passage de la balayeuse, le stationnement de tous véhicules sera interdit sur le parking côté pair de la Rue Emile Zola du n° 2 au n° 36.

Article 2: Le présent arrêté sera apposé sur le site ainsi qu'une signalisation du chantier conforme à la réglementation en vigueur.

<u>Article 3</u>: Les riverains prendront toutes dispositions pour retirer leur véhicule avant le démarrage des travaux.

<u>Article 4</u>: Les contrevenants aux présentes dispositions seront constatés et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Police à l'Echelon exceptionnel;
- Monsieur le Responsable de l'Arrondissement Routier de Valenciennes ;
- Monsieur le Directeur de la Société MALAQUIN, Route de Lille 59230 Rosult ;
- Les Riverains de la Rue Emile Zola;
- Le Service Collecte de la SIAVED, 2 Bis Rue de Lourches 59282 DOUCHY LES MINES:
- Monsieur le Responsable du Service Lutte contre l'Incendie ;
- Monsieur le responsable des Services Techniques Municipaux.

Le DGS

Le Maire,

Jean-Paul COMYN



Hôtel de Ville - 2, rue Jean Jaurès - 59195 Hérin Tél. : 03 27 20 06 06 - Fax : 03 27 20 06 07 contact@ville-herin.fr - www.ville-herin.fr

